

55°/ 20 - Station de traitement des eaux du Brûlé - réfection du captage du "BRAS MAHO" - et de la conduite d'adduction.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vais vous donner lecture de la lettre N° 8432/1251 Pc en date du 22 Mai 1963 que m'a adressée M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, concernant la station de traitement des eaux du Brûlé, la réfection du captage du " Bras Maho" et de la conduite d'adduction.

" Ponts et Chaussées - Département de la Réunion

" M. P. MARIE

Ingénieur en Chef

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées

à Monsieur le Maire

de la Commune de Saint-Denis

" N/Réf. N° 8432/1251 Pc

" OBJET : Station de traitement du Brûlé.

" Captage du "Bras Maho" .

Saint-Denis, le 22 Mai 1963.

" Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, quatre exemplaires du projet de marché pour la construction de la station de traitement des eaux du Brûlé, la réfection du captage du "Bras Maho" et de la conduite d'adduction.

Ces travaux terminés, le réseau d'alimentation en eau potable du Brûlé pourra donner à la population une eau d'une qualité comparable à celle qui est actuellement en ville de Saint-Denis.

" Le coût des travaux s'élève à ..... 11.700.000. frs.CFA.  
" se décomposant comme suit :

" - Travaux de l'entreprise..... 9.256.990.-

" - Dépenses diverses (acquisition de terrains, - construction d'une ligne électrique - surveillances - honoraires, etc...)..... 2.443.010.-

" Total..... 11.700.000.fr.CFA.

" Il vous appartiendra avant d'adresser pour approbation le présent dossier à M. le Préfet de la Réunion, de faire prendre par votre Conseil Municipal une délibération approuvant le projet et en confiant la surveillance d'exécution au Service des Ponts et Chaussées.

" Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée ./.

L'Ingénieur en Chef,  
Signé: P. MARIE. "

Messieurs, un exemplaire du dossier est à la disposition de ceux d'entre vous qui voudraient en prendre connaissance.

Ensuite, je/demanderais de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur l'exposé qui vient de lui être fait,

après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le projet concernant les travaux de construction d'une station de traitement des eaux du Brûlé et de réfection du captage du "Bras Mahe" et de la conduite d'adduction et décide d'en confier la direction et la surveillance au Service des Ponts et Chaussées.

Cette intervention devra s'effectuer suivant les prescriptions des arrêtés interministériels des 7 Mars et 28 Avril 1949 lesquelles comportent en particulier le mandatement d'honoraires en des conditions définies, au bénéfice du service intéressé, ainsi que son exonération de la responsabilité pécuniaire décennale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code Civil ./.

**LE MAIRE :** Je vous demande, Messieurs, de prendre cette délibération, étant donné que cette dépense sera entièrement subventionnée.

Adopté à l'unanimité.

X  
X X